



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



146^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
المنامة، البحرين
MANAMA, BAHREIN
11-15 MARS 2023 - ١١-١٥ مارس ٢٠٢٣

146^e Assemblée de l'UIP

Manama (11-15 mars 2023)

Commission permanente
de la démocratie et des droits de l'homme

C-III/146/3-Inf.1
9 février 2023

Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission : *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*

D'après l'Organisation internationale du Travail (OIT), 49,6 millions de personnes vivaient dans des conditions d'esclavage moderne en 2021¹. L'esclavage moderne englobe plusieurs pratiques, notamment la traite des êtres humains, l'esclavage, la servitude et le travail forcé ou obligatoire². En tant que sous-catégorie spécifique de la traite des êtres humains et des enfants, la traite d'enfants dans les orphelinats est de plus en plus reconnue au niveau international comme un problème à part entière.

La traite d'enfants dans les orphelinats consiste à placer des enfants dans des orphelinats à des fins d'exploitation et lucratives³. Il s'agit d'un problème aux causes multidimensionnelles. Les pays confrontés à la pauvreté, au manque d'accompagnement de proximité pour les enfants et les familles, au manque de réglementation dans les établissements d'accueil et à l'absence de mesures législatives pour prévenir l'exploitation des enfants, ont vu augmenter sur leur territoire le nombre d'orphelinats pour prendre en charge les enfants vulnérables. Il ressort également que la pauvreté, la marginalisation, le manque de soutien et les pratiques malhonnêtes de certains établissements d'accueil poussent les parents à confier leurs enfants à des orphelinats avec l'idée qu'ils pourront y bénéficier d'une éducation, d'un toit et de soins de santé⁴.

Les orphelinats qui pratiquent la traite d'enfants réalisent des profits en récoltant des dons de l'étranger et en attirant des touristes et des bénévoles qui rendent visite aux enfants et nouent des liens avec eux moyennant rémunération. Il apparaît néanmoins que ces enfants sont souvent exploités pour susciter la compassion et recueillir des dons. Plusieurs éléments suggèrent que nombre d'enfants placés dans ces institutions sont victimes de travail forcé et de mauvais traitements, vivent dans des conditions précaires, souffrent de malnutrition et ne bénéficient pas des soins de santé dont ils ont besoin⁵. Il arrive que les enfants soient contraints de se livrer à diverses activités comme interagir avec les visiteurs, exécuter des danses "culturelles" et mendier pour récolter des fonds⁶. La traite d'enfants dans les orphelinats est entretenue par une dynamique aux éléments interconnectés : les bénévoles et donateurs étrangers souhaitent aider les orphelins, ce qui incite à recruter des enfants, souvent au sein de leur famille, pour les placer dans des orphelinats à des fins lucratives.

¹ www.ilo.org/global/topics/forced-labour/lang--fr/index.htm

² www.westminster.gov.uk/modern-slavery

³ Kathryn E. van Doore et Rebecca Nhep, *Orphanage Trafficking and the Modern Slavery Act in Australia* (2018), 1 : www.e-ir.info/2018/07/13/orphanage-trafficking-and-the-modern-slavery-act-in-australia
Commission permanente mixte des affaires étrangères, de la défense et du commerce du Parlement du Commonwealth australien, *Hidden in Plain Sight: An inquiry into establishing a Modern Slavery Act in Australia* (Canberra, 2017), 226 :

www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Joint/Foreign_Affairs_Defence_and_Trade/ModernSlavery/Final_report

⁴ *Hidden in Plain Sight*, p. 226.

⁵ *Orphanage Trafficking and the Modern Slavery Act in Australia*, p. 1.

⁶ *Hidden in Plain Sight*, pp. 226-227.

Le problème de la traite d'enfants dans les orphelinats attire de plus en plus l'attention à travers le monde. Il a été souligné dans des rapports du Département d'État des États-Unis d'Amérique, du Gouvernement suédois et du Gouvernement australien, ainsi que par une poignée d'universitaires qui travaillent sur cette question⁷. Plusieurs gouvernements, notamment ceux du Cambodge, du Myanmar et du Népal, ont révisé leur législation sur la protection de l'enfance et imposé un moratoire sur la création de nouveaux orphelinats. Haïti et le Népal ont révisé leur législation pour ériger "la traite d'enfants dans les orphelinats" au rang de crime. Mais ces efforts sont souvent contrariés par la poursuite de l'aide et des dons provenant de l'étranger⁸.

La loi australienne de 2018 sur l'esclavage moderne est la première du genre à reconnaître la traite d'enfants dans les orphelinats comme une forme d'esclavage moderne. L'Australie veille également à ce que les fonds publics ne soient pas utilisés pour perpétuer le placement d'enfants en institution ou pour financer des programmes qui comportent des activités de bénévolat dans les orphelinats. Le pays a également publié des conseils à l'intention de ses citoyens pour les dissuader de participer au tourisme dans les orphelinats.

Les parlements et les parlementaires peuvent prendre plusieurs mesures pour lutter contre la traite d'enfants dans les orphelinats, en opérant une distinction entre les "pays émetteurs" (qui envoient des fonds et des bénévoles) et les "pays récepteurs" (où sont établis les établissements d'accueil qui reçoivent les fonds et les bénévoles). Ces mesures peuvent porter sur le renforcement de la législation nationale relative à l'esclavage et à la protection de l'enfance, le renforcement de la réglementation des établissements d'accueil, le renforcement des capacités et l'amélioration de la protection de l'enfance, la surveillance étroite des fonds reçus de l'étranger, la sensibilisation au bénévolat éthique et la collaboration avec des parlementaires d'autres pays afin de renforcer la législation, les normes et les pratiques, que ce soit dans le cadre de forums régionaux, de groupes multilatéraux et d'organisations intergouvernementales, ou en dehors de ces mécanismes. La lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats exige le développement de la collaboration entre les pays émetteurs et les pays récepteurs⁹.

Le débat préparatoire sur la résolution relative à la traite d'enfants dans les orphelinats permettra de recueillir le point de vue des Parlements membres sur :

- La lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats et les causes profondes de ce phénomène.
- Les problèmes rencontrés par les pays qui contribuent à la traite d'enfants dans les orphelinats, comme le manque d'accompagnement de proximité pour les enfants et les familles, l'absence de mesures législatives et le tourisme humanitaire.
- Les réponses législatives, politiques et réglementaires qui permettent de lutter contre le trafic d'enfants dans les orphelinats.
- Les différentes mesures que peuvent prendre les pays "émetteurs" et les pays "récepteurs".
- Les mécanismes de collaboration multilatérale qui permettent aux parlements et aux parlementaires de lutter efficacement contre ce problème.
- Les moyens d'améliorer la coordination et d'articuler les initiatives entre les organismes compétents au sein des pays et à l'échelle mondiale.

⁷ *Orphanage Trafficking and the Modern Slavery Act in Australia*, p. 3.

⁸ *Hidden in Plain Sight*, pp. 245-246.

⁹ *Orphanage Trafficking and the Modern Slavery Act in Australia*, p. 4.